

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Univers d'enfants Inc.	Numéro de permis 2021018	Date d'inspection Le 03 novembre 2022	
Nom de l'établissement Garderie univers d'enfants 3		Numéro de téléphone (506) 864-8377	
Adresse 329 rue Ryan Moncton NB E1G 2W2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Erika Hickey		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
28(3) Le lieu d'exploitation d'un établissement agréé respecte : a) les normes d'éclairage, de ventilation et les autres normes générales de santé que prévoit la Loi sur la santé publique.	28(3)(a)	03 nov. 2022	03 nov. 2022
Commentaires : Le mentor en assurance de la qualité a observé que dans une salle de bain au sous-sol, les deux distributeurs de papier à mains étaient vides. Le mentor a partagé cette observation avec un personnel éducatif et le membre du personnel éducatif a tout de suite rempli les deux distributeurs. La lacune est maintenant conforme.			
40(1) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce que les effets personnels de l'enfant qui y est bénéficiaire de services, qui y sont apportés, notamment les peignes, brosses, brosses à dents, serviettes, débarbouillettes, literies, sucettes et tétines : a) portent une étiquette indiquant le nom de l'enfant.	40(1)(a)	14 nov. 2022	
Commentaires : Lors de l'inspection de surveillance, le mentor en assurance de la qualité a observé que les souliers des enfants d'âge scolaire n'étaient pas étiquetés avec le nom des enfants. Tout objet personnel doit porter une étiquette indiquant le nom de l'enfant.			

Commentaires généraux

Le mentor en assurance de la qualité est sur les lieux pour une inspection de surveillance. Lors de l'inspection de surveillance, le mentor en assurance de la qualité a été en mesure d'observer les enfants lors de la période de jeu libre à l'intérieure et lors de la collation. Les personnels éducateurs ont animé une causerie à l'arrivée des enfants afin de donner aux enfants un moment pour parler de leur journée et pour leur donner un aperçu du déroulement de la journée. Dans une classe, le personnel éducatif a entamé une discussion sur la journée du souvenir pour ensuite introduire l'activité dirigé proposé de la journée. Dans l'autre classe observé, le personnel éducatif a invité les enfants à participer à une activité de dessin.

Le ratio fut respecté en tout temps lors de l'inspection et le personnel éducatif tenait à jour leur registre de présence lors des départs et des arrivés.

Un dossier d'employé a été vérifiés lors de l'inspection. Le dossier d'employé était complet et démontrait que l'employé à des vérifications à jour et valide et a les qualifications nécessaires pour travailler auprès des jeunes enfants.

Commentaires généraux

Les documents affichés étaient tous bien en vue et accessibles durant l'inspection et les produits chimiques, produits ménagers et les médicaments étaient tous verrouillés sous clés.

Lorsque le mentor est arrivé sur les lieux, le mentor en assurance de la qualité a observé un enfant malade qui attendait dans le bureau pour l'arrivée de son parent. Lors de l'attente, un membre du personnel éducatif était avec l'enfant et le rassurait en lui parlant doucement et lui flattant le dos. L'enfant demandait au personnel éducatif de se blottir contre la personne éducative et la personne éducative était attentif à ses besoins.

Lors de la collation, un groupe avait demandé à leur éducatrice s'ils pouvaient mettre un livre audio lors de la collation. Le personnel éducatif a donné des opportunités aux jeunes de choisir le livre audio.

original signé par

Erika Hickey

03 novembre 2022

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date